

## NOTICE ET EXTRAITS

DU MANUSCRIT INTITULÉ :

## GESTE DES NOBLES FRANÇOYS

DESCENDUS DU ROY PRYAM<sup>1</sup>,

PAR M. VALLET DE VIRIVILLE.

La Bibliothèque impériale de Paris possède deux exemplaires manuscrits de cette chronique française inédite, ou, du moins, qui n'a jamais été publiée dans son ensemble. Cet ouvrage est anonyme. Toutefois, de nombreux indices nous font considérer comme un fait constant que la *Geste des nobles* a pour auteur Guillaume Cousinot, né vers 1375, avocat au Parlement, conseiller du duc Charles d'Orléans et du Dauphin (Charles VII), puis chancelier du duché d'Orléans, mort enfin président à mortier du parlement de Paris après 1442. Mais la discussion

<sup>1</sup> Ce mémoire est extrait d'un travail plus étendu, qui a été lu, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans ses séances des 31 août, 26 octobre, 2 novembre, 14 décembre 1855 et 18 janvier 1856. Depuis la lecture, ce travail d'ensemble a été divisé, par l'auteur, en deux parties. L'une a fourni la matière de la présente notice. L'autre a servi de fonds à un second mémoire intitulé : *Essais critiques sur les historiens originaux du règne de Charles VII*; premier essai : la *Chro-*

*nique de Cousinot*. Ce second mémoire a été publié, en deux articles, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, quatrième série, tome III; premier article, pages 1 et suivantes; second article, pages 105 et suivantes. Un résumé de ce deuxième mémoire a été inséré sous ce titre : *Observations sur la Chronique de Cousinot*, dans la collection des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1<sup>re</sup> série, t. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 271 et suivantes.

---

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

de cette question entraînerait nécessairement des développements trop étendus pour trouver leur place dans cette notice. Nous nous bornons donc ici à émettre subsidiairement cette opinion, nous réservant de la traiter ailleurs avec toute l'étendue qu'elle comporte<sup>1</sup>. Nous allons d'abord décrire sommairement les deux manuscrits indiqués. Nous nous attacherons ensuite à faire connaître, d'une manière également succincte, le contenu de l'ouvrage. Cette notice se terminera par quelques détails, descriptifs et autres, sur les particularités remarquables que présente chacun de ces deux manuscrits.

L'un et l'autre appartiennent à l'ancien fonds français; le premier, sous le n° 9656, et l'autre, sous le n° 10297. Tous deux sont écrits sur parchemin et paraissent avoir été exécutés vers la même époque : 1429 à 1430 environ. Ils contiennent le même texte en général, sans addition, sans lacune et sans variante importantes de l'un par rapport à l'autre. Cependant, l'exemplaire 10297, comparé au manuscrit 9656, l'emporte sur celui-ci à beaucoup d'égards. Le manuscrit 9656 a été mutilé; le commencement manque; il est, de plus, inachevé. Les rubriques placées en tête des chapitres ne se suivent que jusqu'au feuillet 24 v°. A partir de là, jusqu'au feuillet 79 et dernier, la place des rubriques est demeurée vide. L'exécution y est, de tous points, moins belle, moins soignée, moins correcte, que dans le manuscrit 10297. Par ces motifs, et par d'autres que l'on connaîtra bientôt, nous nous attacherons de préférence et presque exclusivement à l'exemplaire 10297.

Ce manuscrit est un petit in-4°, exécuté avec un certain luxe, sur parchemin vélin. La reliure actuelle, en maroquin rouge aux armes de France, date de Louis XIV ou de Louis XV; mais on y remarque certains vestiges d'une reliure précédente.

<sup>1</sup> Voyez le mémoire inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

La tranche, de toutes parts gaufrée et dorée, présente, sur la gouttière, un écu de France ou de prince français, peint selon le goût et la coutume du xv<sup>e</sup> siècle. On distingue, sur les feuilles de garde, l'empreinte colorée de l'ancienne couverture, qui était de cuir brun ou noir. L'écu de la gouttière est répété, d'une manière beaucoup plus nette et très-distincte, dans ses moindres détails, au folio 1, en tête du texte manuscrit. L'intérieur ou la panse du T, imité de l'onciale, lettre initiale du mot *Troye*, qui commence le chapitre, est rempli par un écu d'azur à trois fleurs-de-lis d'or, brisé d'un lambel à trois pendants d'argent, surbrisé, sous le second, d'un croissant de gueules. Ce sont les armes de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, à qui ce livre fut dédié et qui le posséda. C'est ce que montrent, concurremment avec la présence de ce blason, diverses circonstances qui seront ci-après exposées<sup>1</sup>.

Jean, comte d'Angoulême, né en 1404, fut un prince ami des lettres<sup>2</sup>. Livré, comme otage, aux Anglais en 1412, il demeura prisonnier dans leur île jusqu'en 1445, époque à laquelle il revit enfin sa patrie. Le manuscrit 10297 paraît avoir été exécuté en France, et par des mains françaises, puis expédié au prince, de l'autre côté du détroit, pour charmer

---

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

<sup>1</sup> On lit dans l'*Inventaire des biens meubles demeurez du décès et trespas de feu-monseigneur le comte d'Angoulesme*, dressé en 1496, après la mort de Charles, fils de Jean, cet article : « Item ung petit livre des croniques de France, escript en parchemin et à la main, couvert de cuir noir. » (Ms. des Blancs-Manteaux, n° 49, f° 274, Bibl. imp.)

<sup>2</sup> « Durant son adolescence, en Angleterre, il écrivit de sa main les *Distiques de la vie morale*, reconnuz sous le nom de Ca-

ton.... et y fit des commentaires tirez des autheurs de sa lecture. Et de retour qu'il fut en France, il les mit en la sacristie de S. Pierre d'Angoulesme, à la prise de laquelle par les Huguenoz, il fut réduit en cendres. » A. Favyn, *le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, Paris, 1620, in-4°, tome I, page 708. Sur les goûts littéraires de Jean, comte d'Angoulême, voyez aussi *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4<sup>e</sup> série, tome I, pages 555 et suivantes.

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

les longs et studieux loisirs de sa captivité. On remarque, sur les marges et le blanc primitifs du volume, des notes et inscriptions qui paraissent avoir été ajoutées par Jean, comte d'Angoulême, et de sa propre main. Nous reproduirons ces diverses annotations dans l'appendice qui suivra cette notice. L'une de ces notes constitue un document historique assez piquant : c'est un programme de ballet dansé par les princesses du sang de France. On y verra figurer la Dauphine Marguerite d'Écosse, femme de Louis, fils aîné de Charles VII. Cette princesse mourut le 16 août 1445. Lorsque le comte Jean revint en France, au mois de mars de la même année<sup>1</sup>, son premier soin, d'après son biographe Jean du Port, fut d'aller saluer le roi de France et Charles, duc d'Orléans, poète célèbre, frère du comte Jean. Charles VII, accompagné de sa famille, tenait alors cour plénière et gala royal à Nancy. « Plusieurs grans et solennels esbatemens y furent faits, tant de danses, joutes, etc.<sup>2</sup>. » Sans doute, le prince Jean portait avec lui ce volume, lorsqu'il vint à Nancy présenter ses hommages au roi de France; car la première des pages blanches qui s'y trouvaient servit à tracer le programme de l'un de ces divertissements<sup>3</sup>. Le texte du manuscrit avait donc été exécuté avant 1445. L'aspect de l'écriture comparée aux additions, et d'autres motifs que j'ai développés dans une autre dissertation<sup>4</sup>, prou-

<sup>1</sup> Voy. l'ouvrage publié par M. A. Champollion-Figeac : *Louis et Charles d'Orléans*, 1844, in-8°, p. 349.

<sup>2</sup> Mathieu de Coussy, dans Godefroy, p. 541. Voyez aussi la *Chronique de Laitain*, édit. du Panthéon, p. 624.

<sup>3</sup> La cour, qui se trouvait à Nancy depuis le mois d'octobre 1444, quitta cette ville entre le 13 avril et le 13 mai 1445. (*Itinéraire de Charles VII*, inédit.) D'un

autre côté, le comte Jean d'Angoulême était présent à Paris le 22 juin 1445. (Titres originaux, *Orléans-Valois*; cabinet généalogique de la Biblioth. impériale, carton 5; document imprimé par A. Champollion, *ibid.* page 350.) C'est donc entre le mois de mars et le mois de mai 1445 (à quelques jours près) que ce ballet fut dansé à Nancy.

<sup>4</sup> *Biblioth. de l'École des Chartes*, 4<sup>e</sup> série, tome III, page 108.

vent que ce volume fut écrit à la date même des derniers événements qu'il relate, c'est-à-dire en 1429.

La chronique dont nous entreprenons l'analyse remonte aux origines troyennes de la monarchie. En voici le titre exact, d'après le manuscrit 10297 : « Geste des nobles françoys descendus de la royalle lignée du noble roy Priam de Troye, jusqu'au noble Charles (VII), filz du roy Charles le sixyesme, qui tant fut aimé des nobles et de tous autres. »

Ainsi est conçu le titre intérieur qui précède immédiatement le commencement du texte. Une main plus moderne a écrit ou transcrit, en outre, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ce nouveau titre sur l'une des feuilles de garde : « Gestes des François descendus du roy Priam, jusques à Charles, filz de Charles sixiesme et Jeanne la Pucelle <sup>1</sup>. »

La *Geste des nobles* comprend, dans son ensemble, trois parties, que nous distinguerons ci-après : la première s'étend depuis Francus jusqu'à 1350 ; la deuxième commence avec le roi Jean, et se continue jusqu'à la mort de Charles V (1380) ; la troisième embrasse le règne de Charles VI et les sept premières années de son successeur Charles VII (1380-1429).

La première partie est une compilation abrégée des anciens historiens ou chroniqueurs français. L'auteur a évidemment suivi, comme guide principal, la grande chronique de Saint-Denis. Mais il a singulièrement réduit le cadre du modèle. Ainsi le règne de Charlemagne, dans les grandes chroniques de Saint-Denis, forme à peu près un sixième de l'ouvrage. Telles sont les proportions que présente, sous ce rapport, l'édition la plus moderne, celle de M. P. Paris, qui remplit six volumes in-8°. Le règne de Charlemagne n'occupe qu'une

<sup>1</sup> Ces quatre derniers mots ont été ajoutés par une troisième main, un peu moins ancienne que la seconde.

---

GESTE  
des nobles  
françoys  
descendus  
du roy Priam.

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

page et demie dans le manuscrit 10297, qui contient cent cinquante feuillets doubles ou trois cents pages. La *Geste des Nobles* ne se borne point, d'ailleurs, à une réduction servile; c'est une compilation intelligente, une œuvre originale et distincte de toute autre. A ce titre, et comme monument de la science historique au xv<sup>e</sup> siècle, cette première partie elle-même n'est point dépourvue de valeur et d'intérêt. L'histoire, toutefois, ne saurait en recueillir aucune acquisition nouvelle et importante; nous ne croyons donc pas devoir nous y arrêter plus longtemps.

A partir du roi Jean, le récit des événements prend des proportions plus étendues. L'originalité du récit se dessine également d'une manière beaucoup plus large. Ces qualités fixèrent, au siècle dernier, l'attention du savant académicien Secousse, auteur d'une monographie estimée sur l'un des principaux personnages du xiv<sup>e</sup> siècle. Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*<sup>1</sup>, Secousse a fait un fréquent usage de cette chronique. Non content d'alléguer notre Geste dans la première partie de son ouvrage, il en a reproduit textuellement, dans la seconde partie de ses *Mémoires*, un extrait considérable, qui comprend les deux règnes de Jean le Bon et de Charles V. L'auteur de ces divers emprunts cite constamment le manuscrit inférieur (n<sup>o</sup> 9056), à l'exclusion du manuscrit 10297, qu'il paraît n'avoir pas connu. Après ce savant académicien, un littérateur de notre siècle, M. de Marchangy, dans la *Gaule poétique*<sup>2</sup>, a cité, à son tour et exclusivement, le manuscrit 10297; mais l'emploi insignifiant qu'en a fait cet écrivain atteste, de sa part, un examen bien peu approfondi.

<sup>1</sup> Années 1755-1758, deux vol. in-4<sup>o</sup>.  
Voy. t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 148, 151, 206,  
210, 240, 276, 301; 2<sup>e</sup> partie, p. 200; et

tome II, de la page 631 à la page 655.  
— <sup>2</sup> Édition de 1817, in-8<sup>o</sup>, t. VIII, p. 82,  
note 1; p. 83, note 1, et p. 134, note 2.

La troisième et dernière partie nous paraît la plus intéressante et la plus riche en notions demeurées inédites. A partir de Charles VI, la narration, encore écourtée au commencement de ce règne, s'amplifie de plus en plus. Dans les dernières pages, le chroniqueur aborde le récit des exploits de la Pucelle; mais il s'arrête brusquement à la date du 6 juillet 1429, au milieu du siège de Troyes, sans même indiquer d'un mot la conclusion de cet épisode militaire. Cette dernière portion de la *Geste des nobles* (1428-1429) a été imprimée; elle est connue depuis longtemps. Mais aucun critique, jusqu'ici, n'en a signalé, avec précision, l'origine. Ainsi qu'on peut le voir dans la dissertation spéciale, à laquelle je dois, encore une fois, renvoyer le lecteur<sup>1</sup>, Guillaume Cousinot, auteur de la *Geste*, eut pour neveu un autre Guillaume Cousinot, seigneur de Montreuil. Ce dernier vécut jusqu'aux dernières années du xv<sup>e</sup> siècle environ<sup>2</sup>, et remplit de grands emplois sous les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Cousinot de Montreuil reçut, vraisemblablement de son oncle, la *Geste des nobles* et la continua. Au xvi<sup>e</sup> siècle, Jean Le Féron possédait un exemplaire de cette deuxième chronique, réunie à la première, qu'il cite sous ce titre collectif : *Chronique de Cousinot*. D'après les citations de Le Féron, ces deux chroniques, réunies en une seule, et suivies d'une continuation ou appendice, s'étendaient depuis les origines troyennes de la monarchie jusqu'à Louis XII. On ignore ce qu'est devenu le manuscrit allégué et possédé par Le Féron. Mais les dernières pages de la *Geste*, auxquelles nous nous arrêtons en ce moment, se retrouvaient, au xvii<sup>e</sup> siècle, dans un manuscrit anonyme et demeuré inconnu depuis Godefroy, qui s'en fit l'éditeur. Ce manuscrit a été imprimé par

---

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

<sup>1</sup> *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4<sup>e</sup> série, tome III, p. 15. — <sup>2</sup> Il mourut vers l'année 1485.

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

Godefroy, dans son *Histoire de Charles VII*<sup>1</sup>. Il nous offre un fragment généralement connu, et désigné sous le titre inexact de *Chronique de la Pucelle*.

Nous devons maintenant revenir sur la portion intermédiaire qui, dans la *Geste des nobles*, s'étend de 1380 à 1422, et qui embrasse le règne entier de Charles VI. L'abbé Velly, continuateur de Villaret, a connu le manuscrit 10297, et l'a cité, très-brièvement, pour quelques points ou épisodes de cette période<sup>2</sup>. De nos jours, M. P. Paris a également, et par occasion, mentionné ce même volume, dont il a transcrit quelques lignes<sup>3</sup>. A l'exception de ces deux auteurs et des emprunts très-restreints qu'ils ont faits à la *Geste des nobles*, je ne connais aucun livre imprimé qui ait reproduit, pour cette période, la matière contenue dans les manuscrits 9056 et 10297.

Le récit du règne de Charles VI présente, dans la *Geste des nobles*, une lecture attrayante et animée. On y sent cette vie, cette chaleur, qui caractérisent l'œuvre d'un témoin oculaire et contemporain. Toutefois la plus grande partie des événements que l'auteur y raconte se trouvent également exposés, et même d'une manière plus étendue, dans les chroniques du religieux de Saint-Denis et de Jouvenel des Ursins. Mais la coordination, la marche et la forme du récit appartiennent en propre à l'auteur de la *Geste*. Bien que la *Geste* soit, sous ce rapport, comme un abrégé des deux chroniques qui viennent d'être indiquées, le premier de ces trois ouvrages historiques n'est nullement une copie réduite des deux autres. L'auteur

<sup>1</sup> Ann. 1661, in-fol. p. 481 et suiv.

<sup>2</sup> *Hist. de France*, 1763, in-12, t. XII, page 367, combat de sept Français contre sept Anglais, sous la date de 1402; t. XIII,

p. 28, affaire du prévôt Tignonville, en 1408, Voyez aussi t. XI, p. 153.

<sup>3</sup> *Manuscrits françois*, etc., tome V, p. 3 et 4.

de la *Geste* fournit, évidemment de son propre fonds, beaucoup de traits et de particularités piquantes. Ces intéressants détails sont dus à la connaissance intime, familière, que paraît avoir eue cet écrivain, des faits et des personnes qui forment le sujet de son livre. On peut citer notamment, sous ce rapport, divers épisodes, tels que le soulèvement des maillotins en 1382<sup>1</sup>, le premier accès de folie de Charles VI dans la forêt du Mans<sup>2</sup>, l'origine de la lutte entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne<sup>3</sup>, l'assassinat du premier de ces princes en 1407<sup>4</sup>, l'émeute universitaire de 1408, et d'autres encore. La *Geste* expose ce dernier fait sous un aspect tout différent de celui que lui prêtent Monstrelet et du Boulai, historien de l'université. Guillaume Cousinot nous montre, dans cette affaire, une véritable intrigue politique du duc de Bourgogne, pour renverser le prévôt de Paris alors en exercice, et pour lui substituer Pierre des Esarts, créature du duc. La *Geste* nous fait voir ensuite le nouveau prévôt succombant à son tour, par l'effet de l'une des vicissitudes de la guerre civile, et sacrifié lui-même, par le duc de Bourgogne, à d'autres ressentiments<sup>5</sup>. La *Geste des nobles* nous offre enfin divers renseignements ou particularités, en quelque sorte domestiques, sur la vie, les mœurs, l'extraction, et sur les derniers moments du grand maître Jean de Montagu, après son éclatante disgrâce<sup>6</sup>. Ces notions, qui, je crois, ne se trouvent pas ailleurs, paraissent avoir été ignorées des biographes et historiens modernes. On en peut dire autant de quelques circonstances relatives au *bannissement et excommunication faiz contre les seigneurs de France*<sup>7</sup>. Il s'agit ici des me-

---

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

<sup>1</sup> Ms. 10297, fol. lj.

<sup>2</sup> Fol. lxij.

<sup>3</sup> Fol. lxxij.

<sup>4</sup> Fol. lxxvij.

<sup>5</sup> V. le texte de ce passage dans la *Revue de l'Instr. publ.* du 16 oct. 1856, p. 417.

<sup>6</sup> Fol. lxxxiiij v° et suivants.

<sup>7</sup> Fol. iii<sup>xx</sup>xij.

GESTE  
des nobles  
françoys  
descendus  
du roy Pryam.

sures de proscription prononcées, en 1411, par le duc de Bourgogne, au préjudice du comte d'Armagnac et des princes du sang, tels que les ducs de Berry, de Bourbon et d'Orléans, qui soutenaient le comte d'Armagnac<sup>1</sup>.

La chronique se poursuit ainsi au delà de 1422, pendant les premières années de Charles VII. Elle continue d'offrir peu de faits nouveaux, mais des détails qu'on ne trouve pas ailleurs, encadrés dans un récit original et d'un tour assez piquant. Depuis cette date, les faits redeviennent très-concis en général; puis, en 1428, la rédaction se concentre, pour ainsi dire, exclusivement sur un seul sujet, sur la merveille du moment, éternelle merveille de notre histoire, sur les progrès et les exploits de la Pucelle d'Orléans, alors au début de sa carrière. Dans ces dernières pages, l'ouvrage revêt complètement le caractère d'un journal, écrit sous la dictée des événements. Il s'interrompt subitement, comme nous l'avons dit, à la date du 6 juillet 1429.

<sup>1</sup> J'ai publié ailleurs divers extraits de la *Geste des nobles*. Je crois devoir indiquer ici ces diverses reproductions en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique des événements : Table des rubriques ou chapitres de la *Geste des nobles*, d'après le manuscrit 10297, à partir du règne de Charles VI, jusqu'à la fin de l'ouvrage (1380-1429); publiée dans l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, 1856, in-8°, troisième série, t. VI, p. 281-282. — Inauguration du règne de Charles VI (1380); *ibidem*, p. 283; conspiration des maillotins (1380); mariage du roi (1385); entrée de la reine à Paris (1389); le roi atteint d'aliénation mentale au Mans (1392); le comte d'Angoulême donné en otage (1412); bataille de Baugé (1420); *ibid.*

p. 283-284. — Origine de la mésintelligence entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne (1402); assassinat du duc d'Orléans rue Barbette (1407); dans le *Journal général de l'instruction publique*, 1856, t. XXV, n° 63, p. 386-387. — Émeute universitaire de 1408; destitution du prévôt de Paris des Essarts (1414); dans la *Revue de l'instruction publique* du 16 octobre 1856, p. 417-418. — Sentence prononcée contre les princes (1411); Émeute des bouchers, emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière (1413); Paris surpris par les Bourguignons (1418); assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau (1419); dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, n° 18, juillet 1856, p. 349-352.

La chronique dite *de la Pucelle* se compose, comme fonds, de cette dernière partie de la *Geste des nobles*, comprenant les sept premières années du règne de Charles VII. Le second auteur, toutefois, a remanié de fond en comble ce morceau. Il l'a beaucoup amplifié et développé, à l'aide de ses observations propres, mais en reproduisant, dans leur texte même, celles que lui avait léguées son prédécesseur; spécialement en ce qui touche la Pucelle. Pour se rendre un compte exact de ce rapprochement, on peut consulter avec fruit la publication de ce fragment historique, faite, il y a quelques années, par M. J. Quicherat<sup>1</sup>, d'après les textes combinés de Godefroy et du manuscrit 10297.

---

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

### NOTES ET DÉVELOPPEMENTS.

---

#### I. — NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE MANUSCRIT 10297.

Ce volume mesure vingt et un centimètres de haut sur quinze centimètres de large. Comme nous l'avons dit, il contient çà et là plusieurs additions manuscrites. Tel est d'abord le programme de ballet que nous transcrivons bientôt. Un peu plus loin (feuillet sixième des liminaires), on trouve une pièce de vers singulière, mais bien connue : par ce motif, nous n'en reproduirons que la première strophe et la dernière.

Première strophe.

Quand les quatre angles corneront,  
Piteusement sera corné;  
Car cil qui n'est pas encor né  
Tremblera se le cor ne ront.

Dernière strophe.

Sy prions Dieu que chescun corne  
Les sept vertus que Dieu corna,  
Tant que d'Enfer, où bon cors n'a,  
Nous ne puissions sentir la corne.

Amen.

<sup>1</sup> *Procès de la Pucelle*, etc., publié pour la Société de l'histoire de France, in-8°, t. IV, p. 203 et suiv.

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

On remarque, en outre, dans le texte, en marge du manuscrit, ou à la fin, d'autres notes très-courtes et qu'il n'est peut-être pas inutile de réunir. Ces notes indiquent les passages sur lesquels l'attention du prince, possesseur de ce volume, paraît s'être particulièrement arrêtée. En voici la transcription :

Feuillet iij : *Clovis*; — f. xj : *Nota : de Guillaume duc de Normandie, qui conquist Angleterre*<sup>1</sup>; — f. xvj : *S. Lois*; — f. xxv : *Crécy (la bataille de)*; f. xxvij : *Poitiers (la bataille de)*; — f. xxxj : *Jaques (la Jacquerie)*; — f. xxxvj : *Auray (la bataille d')*; — f. xxxvij : *Nadres (bataille de, en 1366)*; — f. xxxix : *Charles le VI*; — f. xl : *L'imposition (de 1359)*; — f. xliij : *Lois duc d'Orlians*; — f. xlv : *Chiset (bataille)*; *La Rochelle (recouvrement de, 1374)*; *Coygnac*<sup>2</sup>; — f. xlviij : *L'Empereur (à Paris, 1377)*; — f. l : *Les Juifs (pillage des Juifs à Paris, en 1380)*; — f. liij : *Batalle (bataille d'Audenarde, 1382)*; — f. lxx : *Hongres (Hongrois, bataille de Nicopolis, 1396)*; — f. lxxij : *Faulte*<sup>3</sup>; — f. cj : *Constance (concile de)*; — f. vj<sup>iiii</sup> : 1424, *Verneul*; — f. vi<sup>xvj</sup> : *Montargis, le Mans (événements militaires)*.

On trouve aussi des *N (nota)* aux passages suivants : f. xxvij : 1350, le prince de Galles en Guyenne; — f. lxxiiij : Mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne en 1404; — f. iiij<sup>iiij</sup> : Mort de Valentine, mère de Jean, comte d'Angoulême; — f. iiiij<sup>xiv</sup> : Traité de Buzançais en 1404, à la suite duquel le comte Jean s'expatria, comme otage, en Angleterre. Enfin on lit cette note sur le dernier feuillet de garde du volume : *Nota que depuis la batalle de Poitiers jusques à la mort du prince de Gales, n'est que onze ans.*

Toutes les notes qui viennent d'être indiquées, y compris les vers et le programme de ballet, paraissent être d'une seule et même main.

#### PROGRAMME DE BALLET DANSÉ À CHÂLONS EN 1445<sup>4</sup>.

Nous reproduisons d'abord littéralement ce morceau, conçu dans une forme quasi hiéroglyphique, et nous en proposerons ensuite une traduction développée. Voici le texte :

##### BASSE DANSE DE BOURG<sup>ne</sup>.

ij s. ; v d. ; iij s. à costé droit ; iij r. ; j congé ; iij s. ; j d. ; iij s. à costé droit ; iij r. ; j congé.

<sup>1</sup> Cette note a été ajoutée, en marge, de la main même du scribe qui a écrit le volume; elle fait exception.

<sup>2</sup> Résidence habituelle du comte d'Angoulême, après son retour en France, et siège de son conseil pendant la captivité du prince.

<sup>3</sup> Cette annotation s'applique à un passage qui traite de la conduite tenue, en Angleterre, par Henri de Lancastre, comte de Derby, en 1399.

<sup>4</sup> Sur la première feuille de garde, volante ou liminaire. Cette feuille adhérerait primitivement au plat intérieur du volume.

## DE LA ROYNE DE CESSILE.

iiij s.; iiij d.; j sault avaut; j d. à senestre; iiij s. à destre; iiij r.; iiij s.; j d.; iiij s. reculés; iiij r.; j congé.

## DE BOURBON.

iiij s.; ij d.; j sault; j congé; iiij s. à destre; une levée; iiij s.; j d.; iiij s. reculés; iiij r.; ij congés.

## DE MADAME DE CALABRE.

iiij s. et iiij saulz; iiij d.; ij s. reculés; ij r.; j. congé; iiij s.; j sault du pié droit; ij congés.

## MADAME LA DAUPHINE.

iiij d.; ij d. d.; iiij pas menus reculés; ij levées; iiij s.; iiij saulz; ij congés.

## MADAME DE FACON.

iiij s.; j d.; iiij pas menus; j levée; j congé; iiij d.; iiij saulz; j d. à senestre; iiij s. à destre; iiij r.; ij congés.

## FALET.

j congé; iiij pas s.; iiij pas doubles; iiij pas à costé; ij reprises de pas sangles; deus pas d.; iiij pas s. arrière; j congé.

Ce ballet, si je ne me trompe, se composait de sept parties : 1<sup>o</sup> une basse danse de Bourgogne, genre de pas devenu célèbre, et dont il est souvent question dans les chroniques du xv<sup>e</sup> siècle ; 2<sup>o</sup> le pas de la reine de Sicile ; 3<sup>o</sup> le pas de Bourbon ; 4<sup>o</sup> celui de madame de Calabre ; 5<sup>o</sup> le pas de la Dauphine ; 6<sup>o</sup> celui de madame de Facon, et se terminait par : 7<sup>o</sup> Falet. Il y avait donc deux danseurs, de Bourbon et Falet, avec quatre danseuses. Essayons maintenant de les désigner individuellement.

La reine de Sicile est Isabelle de Lorraine, femme de René d'Anjou, l'amphytrion de ces fêtes de Nancy.

De Bourbon paraît désigner le duc de ce nom, Charles I<sup>er</sup>, né vers 1405, mort en 1456.

Madame de Calabre était sa fille, Marie de Bourbon. Elle avait épousé, en 1437, Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René.

La Dauphine se nommait Marguerite d'Écosse, de la maison des Stuarts. Elle mourut, comme on l'a dit, peu de temps après ces fêtes.

Madame de Facon paraît être la femme d'un serviteur ou familier de la maison d'Orléans<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Remond de Fricon, alias Faron et Facon, était, vers 1445-1450, chevalier et premier

maître d'hôtel du duc Charles. Ce nom apparaît souvent dans les comptes de la maison de

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

GLSTI.  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

Vient ensuite *Falet*, dont le rôle semble avoir été ajouté, ou écrit après coup, et comme à part. Qu'est-ce que ce *Falet*? Une famille de ce nom, ou approchant, florissait alors en Bourgogne<sup>1</sup>, mais je ne saurais déterminer individuellement le membre de cette famille que concerne cette note. Peut-être aussi *Falet* n'est-il point un nom d'homme, mais la désignation d'un dernier personnage, ou danseur, qui terminait le ballet par un pas comique et qui remplit ici le même rôle que jouait, dans les mystères par personnages, le *sot*, appelé aussi *fol*, *follet* et *falet*? Je soumets cette double hypothèse aux historiens de la danse et aux généalogistes.

Voici maintenant, d'après mes conjectures, le texte traduit ou restitué.

BASSE DANSE DE BOURGOGNE.

3 (pas) s[imples]; 5 d[oubles]; 3 s[imples] du côté droit; 3 r[eprises]; 1 congé; 3 s[imples] 1 d[ouble]; 3 s[imples] du côté droit; 3 r[eprises]; 1 congé.

DE LA REINE DE SICILE.

3 s[imples]; 4 d[oubles]; 1 saut en avant; 1 double à gauche; 3 s[imples] à droite; 3 reprises; 3 s[imples]; 1 d[ouble]; 3 s[imples] reculés; 3 r[eprises]; 1 congé.

DE BOURBON.

3 s[imples]; 2 d[oubles]; 1 saut; 1 congé; 3 s[imples] à droite; une levée; 3 s[imples]; 1 d[ouble]; 3 s[imples] reculés; 3 r[eprises]; 2 congés.

DE MADAME DE CALABRE.

4 s[imples] et 3 sauts; 4 d[oubles]; 2 s[imples] reculés; 2 r[eprises]; 1 congé; 3 simples. 1 saut du pied droit; 2 congés.

MADAME LA DAUPHINE.

4 d[oubles]; 2 d[oubles] d[oubles]; 3 pas menus reculés; 2 levées; 4 s[imples]; 3 sauts. 2 congés.

MADAME DE FACON.

3 [simples]; 1 d[ouble]; 3 pas menus; 1 levée; 1 congé; 4 d[oubles]; 3 sauts; 1 d[ouble] à gauche; 3 s[imples] à droite; 3 r[eprises]; 2 congés.

FALET.

1 congé; 3 pas s[imples]; 4 pas doubles; 3 pas de côté; 2 reprises de pas simples. deux pas doubles; 3 pas simples en arrière; 1 congé.

ce prince. (Voy. notamment: *Les Ducs de Bourgogne* de M. le comte de Laborde, *preuves*; tome III, n<sup>os</sup> 6679, 6702, 6745, etc.)

<sup>1</sup> « Agnès de Beauvoir, fille de Claude de Beauvoir, maréchal de France, de la maison de

Chastelux, mort en 1453, épousa, par contrat du 12 mai 1472, Antoine, seigneur de *Follet* ou du *Follet*, chambellan du roi. » (Anselme, *Histoire générale de la maison de France*, etc., éd. de 1712, tome I, page 556. B.)

Si maintenant nous recherchons quel peut être l'auteur de ces notes, divers indices semblent devoir faire préférer, pour cette attribution, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. L'ensemble de ces fragments concorde d'abord avec cette hypothèse naturelle. On peut arguer aussi, à cette fin, de diverses particularités. Je remarque, dans le programme du ballet, ce mode, peu respectueux et insolite, de dénomination, appliqué à un prince du sang : *de Boarbon*. L'auteur de cette note, non-seulement ne joint pas au nom le titre de *duc*; il n'emploie même point le *monseigneur*. Jean, comte d'Angoulême, était cousin germain de Charles, duc de Bourbon. Les deux princes étaient, en outre, exactement du même âge. Il semble que cette familiarité de langage indique particulièrement le comte d'Angoulême comme auteur de la note dont il s'agit en ce moment. On aura pu aussi remarquer ces formes de mots : *avaunt* pour *avant*, *batalle* (deux fois) pour *bataille*. La première surtout de ces formes est caractéristique<sup>1</sup>. Cette prononciation de certains mots convient bien à un prince né, en 1404, à Orléans, mais qui, de bonne heure, visita l'Aquitaine; qui conversa, jeune, avec ses officiers aquitains; et qui, enfin, depuis la neuvième année de son âge, habitait l'Angleterre. Il semble aussi que le comte a pu seul se permettre d'employer un feuillet blanc de vélin, sur une chronique de France, qui lui appartenait, pour y écrire ce programme de divertissement. J'ajouterai en dernier lieu cette remarque. L'écriture des divers fragments ci-dessus analysés m'a paru offrir une grande analogie avec plusieurs signatures autographes de Jean, comte d'Angoulême, que j'ai, à ce dessein, comparées avec le manuscrit 10297. Ces signatures se rencontrent dans les archives de la maison d'Orléans, tant au cabinet des manuscrits (cartons d'Orléans-Valois) que dans ceux de la lettre K, à la direction générale des archives.

---

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

## II. — DU MANUSCRIT 9656.

Ce volume, de 29 centimètres de haut sur 21 de large, a été relié en

<sup>1</sup> Les Anglais, dans le xv<sup>e</sup> siècle, ajoutaient l'*u* devant la nasale *n* dans les mots *Fraunce* pour *France*, *avaunt* pour *avant*, etc. Les Bénédictins, auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, s'expriment ainsi, au sujet des textes anglo-français du moyen âge: «Ou y remarque, disent-ils, une orthographe qui a

rapport à une prononciation qui subsiste dans la province de Guyenne. Car on voit presque toujours un *u* après les *a* : *Fraunce*, *Irlande*, etc.» (Tome IV, publié en 1759, page 516.) *Verneul* et *Coygnac*, pour *Verneuil* et *Cognac*, sont des formes *anglaises* et *françaises* tout ensemble.

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

maroquin rouge, au même chiffre et vers le même temps que l'exemplaire n° 10297.

Il a été annoté par plusieurs mains. J'ai déchiffré, avec beaucoup de soin et de peine, une petite série de notes, à peu près uniformes et très-effacées, qui se trouvent en marge, aux folios 8 recto, 8 verso, 9 verso, 12 verso, 14 verso, 15 verso, 57 et 61. Ces notes paraissent être d'une seule et même main; l'écriture atteste pleinement le xvi<sup>e</sup> siècle. Ce sont des observations historiques et critiques sur les assertions fournies par la *Geste*, comparées à d'autres autorités, telles que la *Chronique de Saint-Denis*, etc. Il existe, à la Bibliothèque impériale, un exemplaire imprimé de Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine* (L 359, in-folio), ayant appartenu à Jean Le Féron, qui possédait, dit-il, la *Chronique de Cousinot*<sup>1</sup>. L'exemplaire L 359 est également recouvert de notes marginales manuscrites, dans lesquelles Le Féron se révèle comme propriétaire du livre imprimé, et comme auteur de ces additions autographes. J'ai rapproché et comparé ces notes avec celles du manuscrit 9656. De ce rapprochement, qui offre des deux côtés la même écriture, le même style et les mêmes observations, portant quelquefois sur les mêmes faits, je serais disposé à conclure que le manuscrit 9656 a fait partie de la bibliothèque de Jean Le Féron, et que c'est lui qui a tracé de sa main ces notes marginales.

III. — DU MANUSCRIT N° 245, DE GODEFROY.

Lorsque Denis Godefroy, en 1661, inséra dans son recueil des historiens de Charles VII la chronique dite *de la Pucelle*, il avait sous les yeux au moins un manuscrit de cet ouvrage; mais il ne nous a laissé aucun renseignement direct sur ce point, et nous ne connaissons aujourd'hui aucun manuscrit ancien de cette chronique. Seulement, Godefroy avait fait exécuter une mise au net ou transcription du texte, qui servit à l'impression du volume de 1661. La transcription dont il s'agit a été conservée parmi les manuscrits de cet érudit, que possède aujourd'hui la bibliothèque de l'Institut, sous le n° 245. Cette copie, faite par une main exercée, très-ferme et excellente, forme un volume in-folio sur papier, cartonné récemment. Il contient diverses pièces imprimées par Godefroy dans son recueil de Charles VII.

<sup>1</sup> Voyez, sur ce livre, une notice bibliographique dans le *Moniteur universel* des 1<sup>er</sup> avril et 28 novembre 1855.

La chronique dite *de la Pucelle* est à la fin du volume, et marquée d'une pagination particulière. Ce texte est très-lisible; les surcharges nombreuses de l'éditeur se distinguent, au contraire, par une écriture irrégulière, confuse et malaisée à déchiffrer. Un personnage supérieur, comme un surintendant de l'édition<sup>1</sup>, paraît, en outre, avoir, la plume à la main, révisé le travail, destiné aux presses du Louvre. Godefroy, je le répète, a omis toute espèce de signes qui pussent nous renseigner sur les sources où il a puisé ce texte. Il a donné en marge quelques variantes vagues et peut-être arbitraires. Indépendamment des gloses, renvois et rubriques placés *en manchettes*, il a soumis le texte entier à un travail assidu de *rajeunissement*. Les formes archaïques de certains mots, comme *entreprise* pour *entreprise*, ou des mots hors d'usage au xvii<sup>e</sup> siècle, ont été remplacés par des formes et des mots plus nouveaux. La construction même des phrases a été, sous la main de l'éditeur, ramenée aux habitudes littéraires de son temps. Ces altérations, du reste, ont été négligemment indiquées par Godefroy, qui, en nous conservant son manuscrit, s'est borné à le rayer çà et là de ratures légères. Grâce à ces circonstances, le manuscrit n<sup>o</sup> 245 de l'Institut fournirait aisément le principe d'un nouveau texte restitué ou d'une nouvelle édition de ce précieux document. Indépendamment de cette amélioration du texte<sup>2</sup>, on pourrait emprunter au manuscrit 245 une petite addition de matière qui se trouve dans le manuscrit, et qui a été supprimée à l'impression. Nous allons reproduire ci-après cet appendice. Dans le manuscrit 245, la dernière page commence par ces mots, qui sont imprimés dans le recueil de Charles VII, page 530 :

---

GESTE  
des nobles  
françois  
descendus  
du roy Pryam.

Et s'en alla le dict Grand Pierre par Senlis, où il trouva le duc de Bourbon, le comte de Vendosme et l'archevesque de Rheims, chancelier de France.

Ici, dans le manuscrit, Godefroy a placé un renvoi et ces mots, qui se lisent en marge, de sa main :

Mais, pour conclusion, cette entreprise fut perdue et faillie pour l'heure.

Ainsi se termine, dans l'imprimé, la chronique dite *de la Pucelle*. Dans le

<sup>1</sup> Probablement le chancelier de France.

<sup>2</sup> Le travail que j'indique a déjà été fait par M. J. Quicherat pour une portion de ce fragment, la plus importante, celle qui concerne

la Pucelle. (*Procès de la Pucelle*, etc., t. IV, p. 203 et suiv.) Il s'agirait de compléter ce travail en l'étendant au texte du manuscrit tout entier.

---

GESTE  
des nobles  
francoys  
descendus  
du roy Pryam.

manuscrit, après l'interruption du renvoi, le texte continue comme il suit:  
je reprends :

... De Rheims, chancelier de France. Et pour ce que les dictz de Loré et Foucault avoient aucunement ouvert la matière aux dictz seigneurs, mais non mie la manière que le dict Grand Pierre disoit, ils contraignirent le dict Grand Pierre à leur déclarer dont il venoit et la forme de la dicte entreprinse. Les quels, icelle ouye, ne tindrent compte de l'opinion et de la difficulté que les dictz messires Ambroise et Foucault faisoient et mandèrent très diligemment gens de toutes parts pour exécuter la dicte entreprinse. Et de faict se mirent à chemin, et en allant perdirent l'un l'autre et ne se trouvèrent pas tous ensemble, et y en eut qui furent jusques aux portes de Rouen: et quand ils veirent que leur entreprinse estoit faillie, retournèrent. Et eux retournans, trouvèrent environ quatre-vingt Anglois, les quels, quand ils veirent les François, descendirent à pied au long d'une haye et fichèrent des paulx devant eulx. Si furent assaillis par diverses escarmouches par des gens de guerre françois, qui estoient une bien grosse compagnie. Mais les Anglois se défendirent si vaillamment, qu'ils demeurèrent en leur place sans rien perdre. Or supposé que les dictz de Loré et Foucault sceussent la dicte entreprinse, si n'avoient-ils pas intencion de l'exécuter sans le faire savoir et déclarer tout au long aux dictz seigneurs. Et ainsy, en effet, la dicte entreprinse fut perdue et faillie par faulte de ce que les dictz seigneurs n'avoient creu le conseil des dictz deux chevaliers, qui estoit bon et raisonnable.

Ici finit le texte du manuscrit 245.